



**NextStage**AM

Paris, le 28 février 2022

**FCPI NextStage cap 2022 : Placement en période de Pré-liquidation**

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au Fonds Commun de Placement dans l'Innovation NextStage Cap 2022 (FR0013055019) et nous vous remercions de votre confiance. Depuis sa constitution, votre FCPI a financé et accompagné une trentaine d'ETM (Entreprises de Taille Moyenne).

**Votre FCPI se rapproche de son terme et NextStage AM a pris la décision de le placer en période de « pré-liquidation » à partir du 28 février 2022.** Cette opération prévue par le Règlement de votre FCPI permet de faciliter les opérations de cession des sociétés en portefeuille dans les meilleures conditions et dans l'intérêt des porteurs de parts. Concrètement, l'équipe de gestion ne réalise plus de nouveaux investissements et met tout en œuvre pour céder les sociétés en portefeuille.

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 31 décembre 2021 :

- La valeur liquidative de votre FCPI était de **0,71 € par part A**, soit une performance depuis l'origine de **-29 %**, avant prise en compte des avantages fiscaux. Cette valeur va encore évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).
- L'actif de votre FCPI est composé de **22 sociétés**, et le processus de sortie du capital de ces sociétés se poursuit.

**Notre objectif est de céder les sociétés en portefeuille chaque fois que les conditions de marché sont favorables, distribuer les produits de cession, et permettre à votre FCPI d'être totalement liquidé au plus tard le 31 décembre 2022.**

Dans ce cadre nous prévoyons une ou plusieurs distributions au cours de l'exercice 2022.



**NextStage**AM

Nous vous remercions de nouveau pour votre confiance et nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

**Grégoire SENTILHES**  
Président